

### Assemblée générale de l'UCP du 12 mai 2016

L'assemblée générale de l'UCP s'est tenue le 12 mai 2016 en présence de nombreux participants.

Parmi les sujets évoqués figuraient notamment :

- **l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique**, plus connu sous l'acronyme PPCR (Parcours professionnels, Carrières, Rémunérations) et les revalorisations statutaires et indiciaires qu'il induit ;

- la réforme des régimes indemnitaires et plus précisément **le passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)** qui va remplacer d'ici la fin 2016 la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération, composé d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée mensuellement et d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

**L'aménagement des espaces de travail et les conditions de travail** qui en découlent, **ont également été largement abordés**, notamment au regard de la triste actualité concernant les dysfonctionnements du site situé 121 avenue de France et le déménagement envisagé dans la ZAC Bédier.

Alors que sont vantées des technologies de pointes devant faciliter et améliorer la gestion de l'énergie et des appareils électriques, leur absence de maîtrise montre les limites du concept de « bâtiment intelligent », comme l'illustrent régulièrement les dysfonctionnements au **121 avenue de France**, générateurs d'inconfort perdurant pour les personnels qui doivent supporter notamment des températures inappropriées.

« **Bédier** » est devenu synonyme de cauchemar pour de nombreux agents qui sont pressentis à aller y travailler ! Comme nous l'écrivions déjà dans le numéro 676 de notre publication, la municipalité s'est placée dans « une solution inextricable en choisissant un site aux confins du territoire parisien, mal desservi par les transports en commun, à quelques pas du périphérique, dans le bruit et la pollution atmosphérique, en planifiant une sur-occupation des locaux et en choisissant d'offrir, dans des espaces ouverts, en moyenne 10,03 m<sup>2</sup> par poste de travail ».

**Le dossier doit évoluer ...** On doit rassurer les personnels quant à l'absence de pollution du sol ! On doit leur garantir, avec une technologie maîtrisée, des conditions de travail acceptables sur le plan sanitaire, notamment en termes de renouvellement d'air, dans un contexte géographique difficile ! On doit améliorer les modalités d'accès au site en liaison avec les transports en commun existants à proximité ! On doit réduire les effectifs accueillis pour développer des espaces de travail adaptés et des espaces collectifs suffisants ! On doit pouvoir permettre aux personnels de déjeuner aux alentours du site ! On doit pouvoir développer des services destinés aux agents !

**Alors que la Ville de Paris s'affiche comme un pôle d'excellence, elle doit être capable de proposer à ses personnels des conditions de travail dignes du XXI<sup>ème</sup> siècle.**

### CSAP du 3 mai 2016

Le Conseil supérieur des administrations parisiennes (CSAP) du 13 avril dernier n'avait pu se tenir faute de quorum, dès lors que les organisations syndicales avaient décidé de ne pas siéger, estimant que la réforme envisagée pour lutter contre les incivilités n'était pas suffisamment aboutie et méritait une poursuite de la négociation.

Le CSAP a donc été à nouveau convoqué le 3 mai 2016 sur le même ordre du jour, incluant l'expérimentation du télétravail et la nouvelle carte professionnelle.

#### 1) La réforme pour lutter contre les incivilités

**Concernant les rythmes de travail et le régime indemnitaire**, l'UCP a été entendue sur les deux cycles horaires (8 heures par jour les mois d'été et 7 heures et demies les mois d'hiver) ; en revanche, l'UCP demeure défavorable au travail un week-end sur deux (au lieu d'un par mois actuellement) qu'elle n'estime pas compatible avec une vie privée normale et continue à revendiquer un rythme d'un week-end sur trois.

L'UCP demande également la rémunération des week-ends et des jours travaillés au-delà de la quotité actuelle.

**Pour les encadrants de proximité de catégorie C**, l'UCP revendique la création d'emplois fonctionnels (Chefs de brigade, chefs de brigade adjoints,...) et l'attribution d'une prime spécifique dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

**La reconnaissance de la filière** passe également par plus de promotion en catégorie B.

Pour les techniciens de tranquillité publique et de surveillance principaux de première et de deuxième classe, l'UCP demande **la création de 12 emplois fonctionnels de chefs d'exploitation** pendant la période transitoire de mise en place de la réforme.

**En ce qui concerne les fonctions supports**, l'UCP a attiré une fois de plus l'attention sur l'insuffisance des moyens mis à disposition des équipes administratives pour accueillir les nouveaux personnels.

**Quant au débouché spécifique en catégorie A**, l'UCP prend acte de l'engagement en ce sens de l'Administration.

Bien que favorable au principe de cette réforme, l'UCP s'est abstenue faute d'engagements plus précis de l'Administration sur les postes fonctionnels de catégorie C et la rémunération des contraintes de week-end imposées au nouveau service de l'Unité d'appui qui est créé.

#### 2) L'expérimentation du télétravail

Si l'UCP a regretté la procédure menée dans certaines directions pour déterminer les bénéficiaires de l'expérimentation, elle n'en demeure pas moins très favorable au principe qui offre aux agents qui le souhaitent une opportunité très intéressante de réduire le nombre de déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Elle s'est donc prononcée favorablement sur ce dossier, en demandant, après un bilan de l'expérimentation, d'en élargir les modalités de mise en œuvre et d'en augmenter le nombre de bénéficiaires.

### 3) La nouvelle carte professionnelle

L'UCP a approuvé la nouvelle carte professionnelle qui comportera désormais la photographie de l'agent et son numéro SOI.

### Commission de la restauration de l'ASPP du 13 mai 2016

La commission de restauration de l'Association sociale en faveur des personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP) s'est réunie le 13 mai 2016.

2016 apparaît comme une année charnière, dès lors que le restaurant d'Ivry a définitivement cessé toute activité au 1<sup>er</sup> avril dernier et que les restaurants de Mazas et de Schœlcher seront fermés pour travaux de rénovation, jusqu'au début octobre pour le premier et jusqu'à la fin de l'année pour le second.

On constate dans les selfs une baisse globale de la fréquentation de 5,7 % au cours du premier trimestre de l'année. Pour les croq'pouces, l'activité présente une hausse qu'il est difficile de quantifier avec précision dans la mesure où, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril dernier, étaient comptabilisées les consommations de café et de petits déjeuners.

### À l'écoute des secrétaires médicales et sociales

Le groupe de travail qui rassemble au sein de l'UCP des secrétaires médicales et sociales volontaires, représentatives de leurs différents métiers au sein des administrations parisiennes, vient à nouveau de se réunir le 20 mai 2016.

Les débats se sont concentrés sur les critères qu'il convient de prendre en compte à l'occasion des promotions au sein du corps des secrétaires médicales et sociales, dans le but de définir à terme une grille d'analyse des parcours professionnels des différents promouvables, susceptible de récompenser les mérites acquis dans une réalité très diversifiée de compétences et de responsabilités.

**Union des Cadres De Paris**

**2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72**